



**Direction générale de
l'environnement (DGE)**

Géologie, sols et déchets

Avenue de Valmont 30b
1014 Lausanne

STATISTIQUES COMMUNALES DES DÉCHETS URBAINS

ANNÉE 2022

PRÉAMBULE

L'année 2022 marque les 10 ans de l'introduction de la taxe communale d'élimination des déchets urbains. En juillet 2012, le Grand Conseil a modifié la loi sur la gestion des déchets (LGD, BLV 814.11) et introduit des dispositions sur le financement de la gestion communale des déchets pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Cette modification législative a eu un fort impact sur la gestion des déchets dans le canton de Vaud reflété dans les statistiques des dix dernières années.

1. INTRODUCTION

Pourquoi collecter ces informations ?

En vertu de l'article 6 al. 1 let. a de l'Ordonnance sur les déchets (OLED, RS 814.600) et l'article 12 al. 3 de la Loi sur la gestion des déchets (LGD, BLV 814.11), les communes vaudoises recensent et communiquent chaque année les quantités de déchets collectés sur leur territoire.

Ces informations sont publiques et permettent d'observer l'évolution de la production des déchets dans le canton, de manière à préciser les besoins et à adapter en conséquence la politique cantonale en la matière. Les statistiques communales des déchets urbains sont utiles aux communes pour leur rapport de gestion et pour évaluer leurs statistiques par rapport à celles de leur périmètre et du canton.

Comment les données sont-elles collectées ?

Le portail www.vaud-stat-dechets.ch (ci-après VSD) permet la saisie annuelle des données par commune. Grâce à la mise en valeur des données, le portail VSD a permis de standardiser la manière d'inventorier les différentes catégories de déchets, d'identifier plus facilement les erreurs et de mieux mettre en perspective les résultats statistiques.

La Division géologie, sols et déchets (GEODE) de la Direction générale de l'environnement (DGE) coordonne la collecte des données avec le soutien des périmètres de gestion des déchets. Ces derniers veillent à diffuser l'information auprès de leurs communes et contrôlent la plausibilité des chiffres déclarés.

Il est à noter que ces vérifications se font également sur les données des années précédentes. Lorsqu'une erreur importante est identifiée par la commune, nous procédons à sa demande à des corrections dans les données des années précédentes. Ainsi les chiffres globaux peuvent parfois légèrement évoluer par rapport à ceux publiés dans le rapport annuel précédent.

Quelles informations sont comprises dans ces statistiques ?

Depuis 1994, cet inventaire recense les déchets collectés annuellement par les communes incluant : les déchets destinés à l'incinération (ordures ménagères et encombrants), les déchets inertes (carrelage, briques, ciment, cailloux, gravats, verre à vitre, porcelaine) et les déchets collectés séparément en vue de leur recyclage (papier, carton, verre, déchets organiques, etc.). Au fil des années, les catégories de déchets collectés séparément sont devenues plus nombreuses car les prestations des déchèteries communales se sont étoffées.

Les données recensées et le calcul du taux de collecte séparée reflètent donc cette évolution. Cette définition diffère légèrement de celle choisie par l'Office fédéral de la statistique qui ne prend pas en compte le bois usagé, la ferraille et le plastique.

Il est à noter que ce rapport ne prend pas en compte les quantités additionnelles collectées dans les commerces de détail notamment pour le PET, les flaconnages, les appareils électriques et électroniques, les piles et autres déchets spéciaux.

Les déchets des entreprises sont en principe écartés de ces statistiques afin de mieux représenter la production de déchets des ménages. Certaines communes ne sont toutefois pas en mesure de différencier les deux flux de déchets, ce qui peut amener certaines disparités dans les résultats.

Les déchets communaux (de voirie) ne sont pas inclus dans ce rapport car ils ne sont pas imputables aux habitants d'une commune.

Evolution de VSD

Le portail VSD continue d'évoluer pour devenir un véritable outil de gestion des déchets pour les communes. Les statistiques de toutes les communes vaudoises sont accessibles au public. Les communes ont quant à elles, accès à leurs données avec des indicateurs de performance permettant une comparaison avec les résultats de leur périmètre et du canton. Un rapport peut être généré au niveau des communes, des périmètres et du canton et téléchargé sous format Excel.

2. RÉSULTATS CANTONAUX 2022

Part des déchets par catégorie en 2022

En 2022, les communes vaudoises ont collecté 350'530 tonnes de déchets urbains, composés de 38% de déchets incinérables, 58% de déchets valorisables et 4% de déchets inertes.

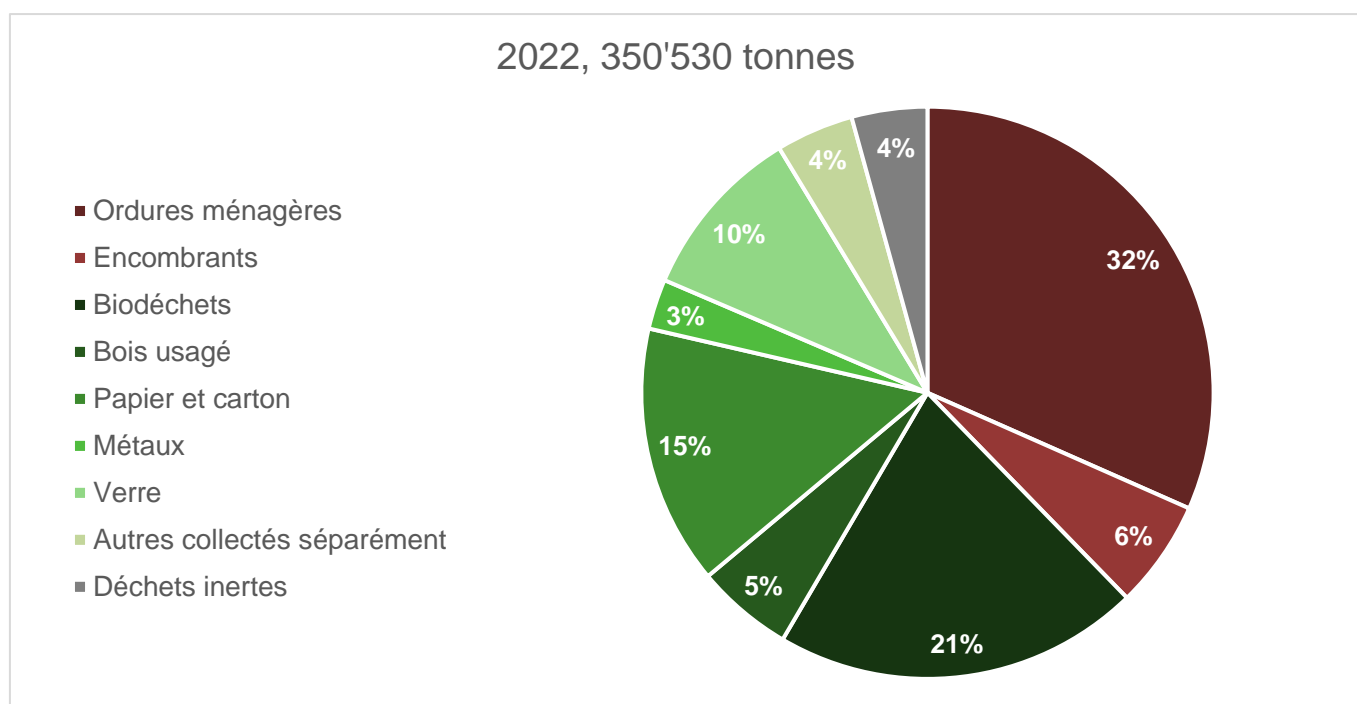


Figure 1 : Distribution de la quantité totale de déchets urbains par catégorie (%)

La catégorie *Autres collectés séparément* comprend le PET, les plastiques, les appareils électriques et électroniques, les déchets spéciaux des ménages, les pneus, les capsules et les huiles.

Les principaux résultats de l'année 2022 apparaissent dans le tableau ci-dessous, en comparaison avec 2021 :

Tableau 1 : Résumé des quantités de déchets urbains 2021-2022 par catégorie

	Population VD			2021	2022	Δ (%)
				823'881	830'791	0.8%
	Quantités totales (tonnes)			Quantités spécifiques (kg/hab)		
	2021	2022	Δ (%)	2021	2022	Δ (%)
Incinérables						
Ordures ménagères	113'089	110'844	-2.0%	137.3	133.4	-2.8%
Encombrants	22'467	21'369	-4.9%	27.3	25.7	-5.7%
Total	135'556	132'213	-2.5%	164.5	159.1	-3.3%
Recyclables						
Verre	36'297	34'660	-4.5%	44.1	41.7	-5.3%
Papier et carton	54'308	51'488	-5.2%	65.9	62.0	-6.0%
Biodéchets	77'509	72'661	-6.3%	94.1	87.5	-7.0%
Métaux	10'830	9'928	-8.3%	13.1	12.0	-9.1%
Bois usagé	21'549	19'191	-10.9%	26.2	23.1	-11.7%
Textiles	5'274	5'260	-0.3%	6.4	6.3	-1.1%
PET	1'762	1'766	0.2%	2.1	2.1	-0.6%
Plastiques	2'964	2'544	-14.2%	3.6	3.1	-14.9%
App. électr.	4'103	3'792	-7.6%	5	4.6	-8.3%
Déchets spéciaux	964	951	-1.3%	1.2	1.1	-2.2%
Pneus	228	208	-8.6%	0.3	0.3	-9.3%
Capsules	457	430	-5.9%	0.6	0.5	-6.6%
Huiles	449	444	-1.1%	0.5	0.5	-1.9%
Total	216'694	203'324	-6.2%	263.0	244.7	-7.0%
Inertes						
Déchets inertes	16'282	14'993	-7.9%	19.8	18.0	-8.7%
Totaux	368'531	350'530	-4.9%	447.3	421.9	-5.7%
Taux de collecte séparée	58.8%	58.0%				

La production globale de déchets collectés par les communes a diminué de 18'001 tonnes par rapport à 2021 (soit -4.9%) malgré une augmentation de 0.8% de la population vaudoise. La quantité rapportée à l'habitant diminue de 5.7% par rapport à 2021 avec 421.9 kg par habitant en 2022.

Le **taux de collecte séparée** représente la part des déchets récupérés séparément en vue de leur valorisation par rapport à la quantité totale de déchets urbains collectés. Ce taux ne correspond pas à un taux de recyclage (valorisation matière) puisqu'une partie des déchets collectés séparément pourra effectivement être recyclée et l'autre sera valorisée thermiquement. Le taux effectif de recyclage diffère d'une catégorie de déchet à l'autre et selon les filières de valorisations possibles. Ces informations ne sont pas disponibles au niveau cantonal.

Evolution des déchets incinérables

Les déchets incinérables sont composés des ordures ménagères et des déchets encombrants. Ils sont valorisés énergétiquement dans les usines de valorisation thermique des déchets (ci-après, UVTD).

Les déchets encombrants sont constitués de déchets hétérogènes ayant pour caractéristique commune des dimensions trop importantes pour entrer dans un sac de 110 litres. Les coûts de transport et de traitement sont plus importants que pour les ordures ménagères et ils sont généralement financés par la taxe de base et non la taxe proportionnelle à la quantité (sac ou poids). Il semble qu'il y aurait un réel

potentiel d'amélioration, d'une part en séparant les objets réemployables directement ou réparables (meubles), d'autre part en refusant dans les bennes les déchets de petite taille qui devraient trouver leur place avec les ordures ménagères. Cette pratique permettrait de mieux utiliser la taxe de base pour d'autres catégories de déchets et de développer une offre de ressourcerie où les usagers peuvent choisir de donner l'objet plutôt que de le jeter.

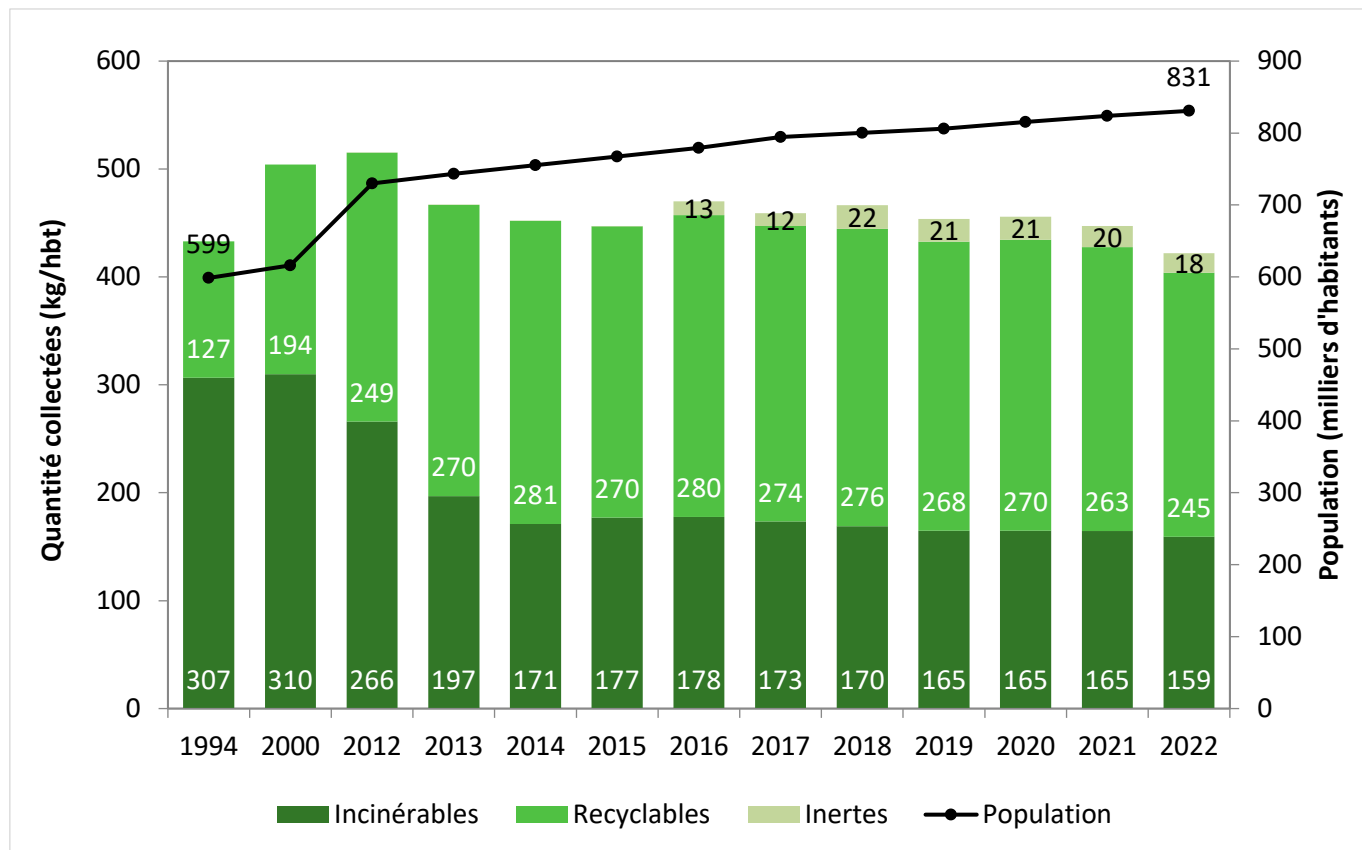


Figure 2 : Evolution des fractions de déchets (kg/hbt), Population (milliers d'habitants)

La taxe proportionnelle (poids ou volume) introduite dès 2013 puis généralisée entre en 2014 a permis de réduire drastiquement la quantité de déchets incinérables (ordures ménagères et encombrants). Ces derniers sont ainsi passés de 266 kg par habitant en 2012 à une moyenne stable de 165 entre 2019 et 2021 pour à nouveau diminuer en 2022 et atteindre 159 kg par habitant.

Dans ce même intervalle de temps (2012-2022), la population vaudoise a augmenté de 100'000 habitants. Il convient donc maintenir les efforts de réduction des déchets et de tri à la source pour continuer à maîtriser les capacités à disposition dans les UVTD.

Evolution des déchets collectés séparément en vue de leur valorisation

L'article 14 de la Loi sur la gestion des déchets (LGD, BLV 814.11) confère aux communes la responsabilité de gérer et d'organiser la collecte séparée des déchets recyclables. Elles veillent à ce que le dispositif mis en place soit accessible à tous, soit connu des administrés et permette autant que possible une valorisation matière des fractions collectées.

La Figure 3, ci-après, présente le détail de l'évolution des fractions recyclables collectées séparément par les communes vaudoises.

Toutes les fractions de déchets collectées séparément ont diminué entre 2021 et 2022. L'interprétation de ce recul pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs

notamment le [prix à la consommation](#) qui a été plus élevé que l'année précédente de 1.6 à 3.5%. Ceci peut limiter les nouveaux achats et donc réduire la production de déchets (emballages et anciens objets remplacés). L'offre des objets de seconde main devient également plus attractive. Les efforts de sensibilisation sur la réduction des déchets et sur les réparations visant à prolonger la durée de vie des objets peuvent également avoir porté leurs fruits.

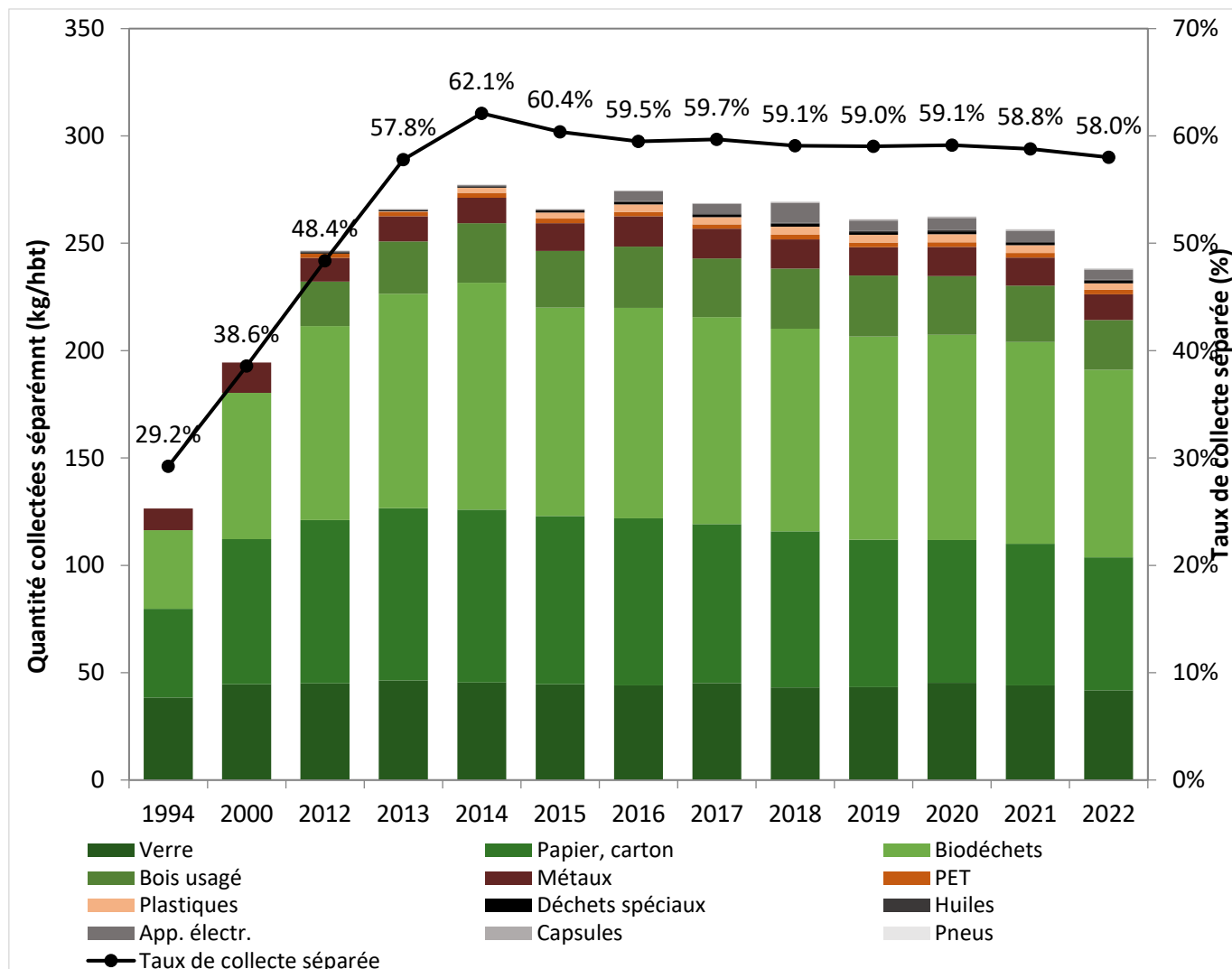


Figure 3 : Détail de l'évolution des fractions recyclables (kg/habitant), Taux de collecte séparée (%)

Collecte séparée des plastiques

Le recyclage des déchets plastiques est au cœur de l'agenda politique européen, suisse et cantonal. Le Conseil Fédéral doit édicter une ordonnance sur le sujet pour encourager un recyclage de haute qualité, à l'échelle nationale pour différentes fractions de plastiques. La faïtière Swiss Recycling et les acteurs de la branche participent à l'élaboration d'un système de collecte et son financement. Dans cette perspective, le Canton de Vaud a recommandé dans son [Guide pour les déchèteries](#) de collecter en priorité les plastiques ayant une valorisation matière (recyclage) connue et de renoncer à la collecte des plastiques mélangés dans les déchèteries tant qu'un système harmonisé et financé n'est pas en place. Ceci n'empêche toutefois pas l'octroi de concession à des prestataires privés tel que le système mis en place par Migros Vaud (tri dans le canton de Vaud, valorisation matière de plusieurs plastiques et incinération à Tridel des rebus de tri).

On a ainsi observé en 2022 un recul des quantités de plastiques mélangés collectés en déchèteries, passant de 1'547 tonnes en 2021 à 1'220 tonnes en 2022. Les autres catégories de plastiques demeurant stables.

Comme mentionné, la filière des plastiques est en voie de réorganisation. Dans cette attente, les communes sont encouragées à faire preuve de transparence auprès des administrés sur les filières de valorisation actuelles et financer l'élimination selon le principe de causalité.

3. RÉSULTATS PAR PÉRIMÈTRE DE GESTION DES DÉCHETS

Répartition géographique et démographique des périmètres

Le Plan de Gestion des Déchets répartit les 300 communes vaudoises en 9 périmètres de gestion des déchets.

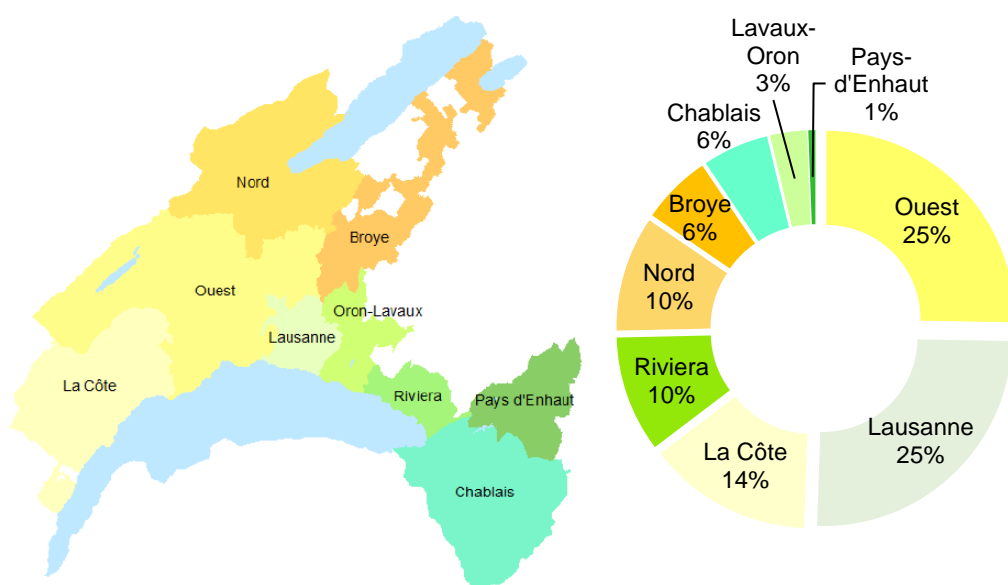


Figure 4 : Répartition de la population par périmètre de gestion des déchets

Ordures ménagères par périmètre

La Figure 5 ci-après, montre l'évolution des quantités d'ordures ménagères collectées par périmètre depuis 2012. L'introduction de la taxe causale entre 2012 et 2014 est visible dans les différents périmètres. Pour certains, la taxe est antérieure à 2012 et son effet n'est donc pas visible sur le graphique.

Les quantités annuelles restent toutefois élevés dans certains périmètres où la fréquentation touristique pèjore les statistiques (ordures ménagères comptées pour les habitants résidents). Des efforts sont cependant à poursuivre pour réduire la production de déchets ménagers et tendre vers une moyenne cantonale plus homogène.

Globalement pour le canton de Vaud, les ordures ménagères ont pu diminuer de plus de 100 kg par habitant, passant de 236 kg/hbt en 2012 à 133 kg/hbt en 2022. Cette réduction n'aurait pu se faire aussi rapidement sans l'introduction de la taxe causale.

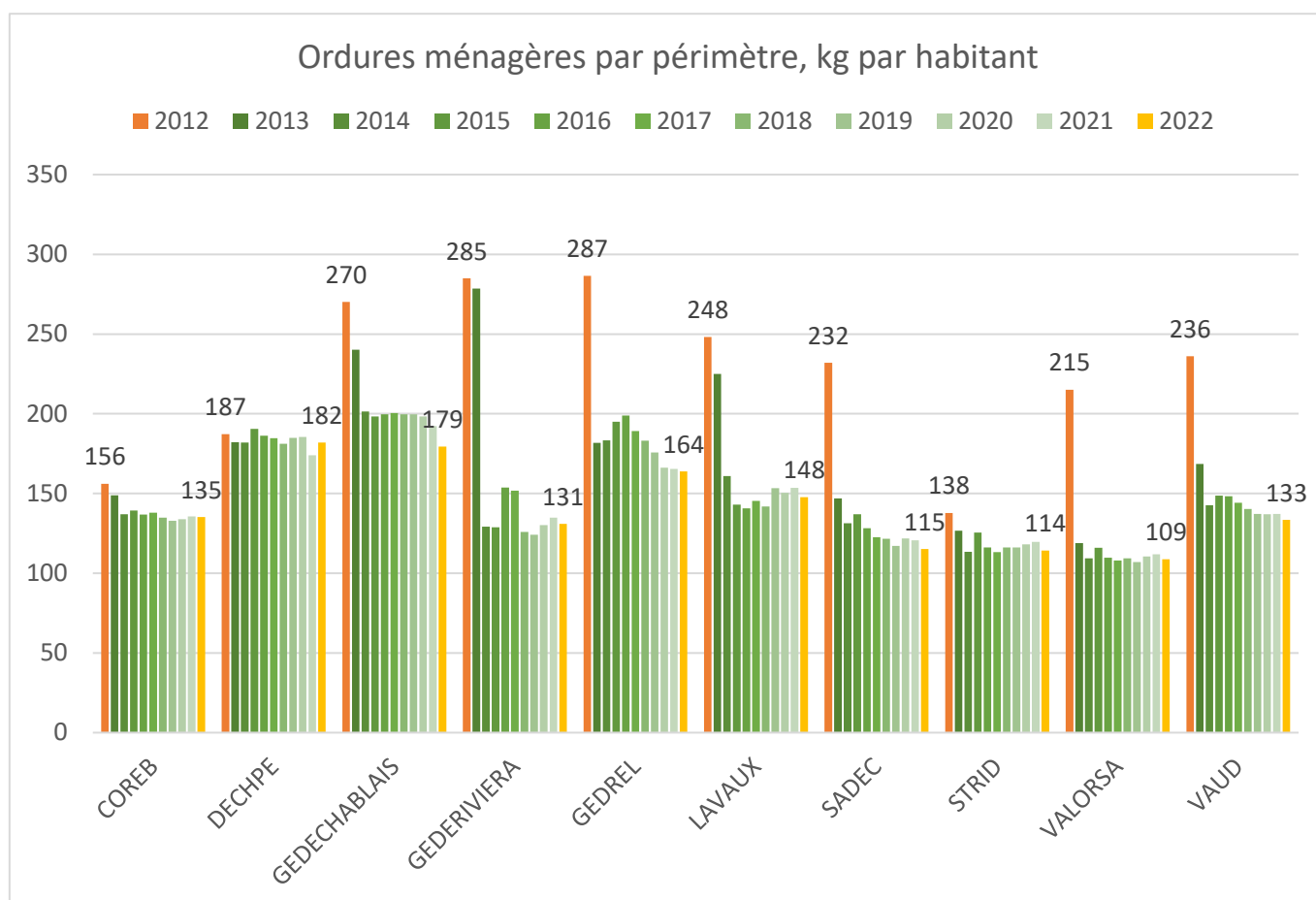


Figure 5 : Evolution des quantités d'ordures ménagères par habitant par périmètre, 2012-2022

Conclusion

La campagne 2022 a permis de collecter les données des 300 communes du canton et d'établir des vérifications sur la qualité des informations reçues grâce au support des communes et des périmètres de gestion des déchets. L'outil Vaud-Stat-Déchets permet la mise en valeur des données et facilite la visualisation des statistiques pour le public.

Les évolutions observées au cours des dix dernières années dans la gestion des déchets permettent d'affirmer qu'une modification législative forte telle que celle de l'introduction d'une taxe causale permet un changement en profondeur des comportements et une réduction significative des déchets. Les modifications législatives à venir tiendront compte de ce constat.

Lausanne, le 25.08.2023